

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°80

Objet : AVENANT A LA
CONVENTION COS 2021-2024
D'OBJECTIFS FINANCIERS
ET AVENANT A LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DES LOCAUX
POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur :
M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 05

Membres absents : 04

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

N° 80

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION COS 2021-2024 D'OBJECTIFS FINANCIERS ET AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du 16 décembre 2020 de signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Achères et le Comité des Œuvres Sociales, conventions conclus entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2024,
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville d'Achères et le Comité des Œuvres Sociales,
Vu la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Achères et le Comité des Œuvres Sociales,
Vu les projets d'avenants,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024

Considérant que ces conventions prennent fin le 31 décembre 2024,
Considérant la poursuite de la politique d'action sociale destinée aux agents de la Ville d'Achères et de son C.C.A.S.,
Considérant les avenants proposés afin de prolonger la convention annuelle d'objectifs et de financement et de celle de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Achères et le Comité des Œuvres Sociales, pour l'année 2025, les prochaines conventions étant de nouveau pluriannuelles,
Considérant les modifications apportées sur le calcul de la subvention versée qui sera désormais un montant fixe de 135 000€ annuellement et ne sera plus calculée en fonction d'un pourcentage de la masse salariale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention annuelle d'objectifs et de financement ainsi que l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer lesdits avenants et tout document en découlant,

ARTICLE 3 : DIT que ces avenants s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :